

compte b.young

Conditions particulières

Le compte b.young consiste en un ensemble de services bancaires offerts par bpost banque à ses clients personnes physiques âgés de 11 à 25 ans.

Ce package est soumis aux présentes conditions particulières, ainsi qu'aux Conditions Générales Bancaires de bpost banque. Viennent compléter celles-ci les conditions particulières applicables à certains services du package et la Liste des tarifs de bpost banque. Tous ces documents sont disponibles sur le site Web www.bpostbanque.be et dans les bureaux de poste.

Article 1. Contenu

Le compte b.young se compose des éléments suivants :

- Un compte à vue en EUR (ci-après dénommé « Compte de référence ») répondant aux conditions suivantes :
 - à usage privé
 - ouvert au nom d'un seul titulaire ou de deux titulaires maximum en cas de majorité
 - en présence de deux titulaires, ceux-ci se donnent une procuration réciproque
 - sans opposition bloquante
- La tenue de compte
- Fourniture d'une carte de débit :
 - Pour les mineurs : une carte Jeunes assortie des fonctions décrites dans les conditions particulières relatives à l'utilisation de la carte bancaire (carte de débit) et de la carte Jeunes, et liée au Compte de référence
 - Pour les majeurs : par titulaire ou mandataire du Compte de référence, une carte bancaire assortie des fonctions décrites dans les conditions particulières relative à l'utilisation de la carte de banque (carte de débit) et de la carte Jeunes (max. 2 cartes)
- La délivrance d'une nouvelle carte de débit en cas de perte ou de vol
- La réinitialisation du code secret de la carte de débit
- Opérations électroniques en EUR dans la zone SEPA :
 - paiements avec une carte de débit
 - retraits d'espèces en euros avec une carte de débit aux ATM (aussi bien dans le réseau de bpost qu'auprès d'autres banques)
 - virements en euros par PCbanking, MOBILEbanking ou SELFbank terminaux
 - ordres permanents et domiciliations européennes
 - virements instantanés en EUR (via tous les canaux *online banking* pour lesquels cette fonctionnalité est prévue). Veuillez consulter la liste des fonctionnalités de ces services sur le site de la Banque). Un virement instantané est exécuté immédiatement, c'est-à-dire que les fonds sont disponibles sur le compte du bénéficiaire en quelques secondes. Un virement instantané est exécuté 24h/24h et 7/7 jours et

n'est que possible entre les banques européennes qui participent au système.

- Opérations manuelles en EUR dans la zone SEPA :
 - retraits d'espèces en euros à un guichet du réseau de bpost
 - virements papier en EUR
- Pour les mineurs : un abonnement PCbanking assorti des fonctions décrites dans les conditions particulières de PCbanking
Pour les majeurs : par titulaire ou mandataire du Compte de référence, un abonnement PCbanking assorti des fonctions décrites dans les conditions particulières de PCbanking
- Pour les mineurs : un abonnement MOBILEbanking assorti des fonctions décrites dans les conditions particulières de MOBILEbanking
Pour les majeurs : par titulaire ou mandataire du Compte de référence, un abonnement MOBILEbanking assorti des fonctions décrites dans les conditions particulières de MOBILEbanking

Les services bancaires non inclus dans le package sont facturés séparément et, le cas échéant, soumis à des conditions d'octroi spécifiques. La Liste des tarifs contient de plus amples informations sur la tarification pratiquée.

Article 2. Titulaires d'un compte b.young

Le compte b.young est destiné aux personnes physiques âgées de 11 à 25 ans.

Pour les mineurs, l'autorisation du/des représentant(s) légal(-aux) est requise. Le(s) représentant(s) légal(-aux) consent(ent) de la sorte à l'utilisation autonome, par le mineur, de l'ensemble des services compris dans le package, dans les limites autorisées.

Les majeurs âgés jusqu'à 25 ans maximum peuvent demander ce package, dans la mesure où ils sont entièrement capables au moment de l'ouverture du Compte de référence.

Article 3. Tarif

Le compte b.young est octroyé gratuitement.

Article 4. Limites d'utilisation

Pour les mineurs, les limites d'utilisation suivantes s'appliquent aux différents services bancaires :

Carte ATM/POS 125 EUR/semaine	Guichet 125 EUR/semaine	Virements 375 EUR/ semaine		
Retraits ATM 125 EUR/semaine	En présence du représentant légal, il est possible de contourner cette limite jusqu'au solde disponible maximum.	PCbanking 125 EUR/semaine	MOBILEbanking 125 EUR/semaine	SELFbank 125 EUR/semaine
Retraits POS 125 EUR/semaine		Uniquement en Belgique	Uniquement en Belgique	Uniquement en Belgique
		Le compte d'épargne est uniquement consultable	Le compte d'épargne est uniquement consultable	Le compte d'épargne est uniquement consultable
Cumul global : solde disponible avec 625 EUR/semaine maximum				

Le solde positif du Compte de référence fait toujours office de seuil absolu eu égard à ces limites d'utilisation.

Pour les majeurs, les limites d'utilisation standard prévues dans les conditions spécifiques des différents services s'appliquent.

6.3 Aussi bien la banque que le titulaire ou (le cas échéant) son/ses représentant(s) légal(-aux) peuvent résilier le compte b.young conformément aux dispositions des Conditions Générales Bancaires.

Article 5. Extraits de compte - relevé des frais

Les extraits de compte du compte b.young sont gratuitement mis à disposition aux terminaux SELFbank des bureaux de poste ou par PCbanking ou MOBILEbanking.

Le titulaire et/ou (le cas échéant) son représentant légal s'engage(nt) à imprimer ou télécharger régulièrement les extraits de compte et à vérifier les opérations comptabilisées. Ils assument toutes les conséquences du non-respect de cette obligation.

Moyennant une demande explicite dans un bureau de poste, le(s) représentant(s) légal(-aux) peu(ven)t demander un deuxième exemplaire des extraits de compte du Compte de référence d'un mineur. Ces extraits sont alors envoyés à l'adresse du domicile du/des représentant(s) légal(-aux) et donnent lieu à la facturation de frais d'envoi (voir Liste des tarifs). Ceux-ci sont déduits du Compte de référence.

Chaque année, la Banque communique au client un aperçu des frais imputés pour les services liés au compte à vue et des intérêts appliqués (« relevé des frais »). La communication du relevé des frais pour le compte b.young s'effectue via PCbanking ou MOBILEbanking. Le client peut en outre demander une copie papier du relevé des frais via Postinfo.

Article 6. Conversion et fin du compte b.young

6.1 À sa majorité, le mineur aura automatiquement accès aux services bancaires pouvant être octroyés à un majeur, sous réserve du respect des conditions d'octroi.

6.2 Au 25^e anniversaire du titulaire, le compte b.young sera automatiquement converti en un compte b.comfort. Le titulaire peut cependant opter pour un autre package. Le cas échéant, il lui suffit de se rendre dans un bureau de poste avant son 25^e anniversaire.